

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 1 - 1516 - 76

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 22/01/2016

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

l'utilisation de l'enveloppe attribuée pour la dotation horaire globalisée 2016/2017 selon les documents joints

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 11

Contre : 1

Abstentions : 10

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 02/02/2016 16:25:48

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1 - ~~3~~

Numéro d'enregistrement : 2 - 1516 - 89

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016

Numéro de la DBM : 1 et 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Dotation Fonds Sociaux 2016 :

La dotation 2016 pour le fonds social s'élève à 21 260€. Celle-ci doit être répartie entre le Fonds Social Lycéen et le Fonds Social des Cantines. Cette dernière fait l'objet d'une décision budgétaire modificative de type 3 soumise au vote des membres du Conseil d'Administration.

La proposition de ventilation est la suivante :

21 260€ pour le Fonds Social des Cantines

0€ pour le Fonds Social Lycéen.

Il restera pour 2016 après cette ventilation :

18 034.30€ (reliquats fin 2015) + 21 260€ = 39 294.30€ pour le Fonds Social des Cantines.

5 925.97€ (reliquats fin 2015) pour le Fonds Social Lycéen.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 02/02/2016 16:27:21

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 3 - 1516-80

Année scolaire : 2015-2016

Par délibération du conseil d'administration
du 28/01/2016
acte n° 80
Le chef d'établissement procède à la signature
 du contrat
 de la convention
Objet du contrat ou de la convention :

Contrat de diagnostic des équipements technologiques et des ateliers de maintenance du Lycée avec APAVE.
Un contrat de diagnostic des équipements en service entre le Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" de BRUAY LA BUISSIERE et la société APAVE est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.
Objet : Diagnostic des équipements dans les ateliers CRSA, ITEC, N018 et atelier de maintenance du Lycée.
Durée : date à convenir sur 2016.
Disposition financière : 1 404.00€ TTC

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 4 -1516 - 86

Année scolaire : 2015-2016

Par délibération du conseil d'administration

du 28/01/2016

acte n° 86

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Convention avec la St Chloé BROION

La convention de prestation de service entre le Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" de Bruay-la-Buissière et la Société BROION - Cloé Conseil Images est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Prestation sur le savoir-être, le savoir-faire, conseil en images...

Durée : dates à définir sur 2016

Disposition financière : 924€ pour 14 heures de prestation + 126€ de frais de route.

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : ACCORD DE PRINCIPE REMISE DE CARTOUCHE D'ENCRE A TITRE GRACIEUX

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 5 1516 - 32

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'accord de principe suivant :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les membres du Conseil d'Administration approuvent l'accord de principe selon lequel les cartouches d'encre usagées seront remises à titre gracieux à l'Association "Les Ailes de Clément". Cette association vise à réduire le coût des soins pour Clément, jumeau de 16 ans, souffrant d'Infirmité Motrice Cérébrale, grâce à la récupération de cartouches d'encre.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:13:56

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 6 - 15-16-94

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les tarifs suivants concernant la vente d'ouvrages du CDI sont portés à l'approbation des membres du Conseil d'Administration :

* Histoire de l'architecture classique en France - 3 volumes : 30€

* Dictionnaire de la langue française Littré - 7 volumes : 20€

* Lot de 25 33 tours : 25€

* Cahiers de doléances de 1789 en 2 tomes : 20€

* L'exposition de Paris 1900 : 30€

* L'exposition Universelle 1878 : 30€

* L'exposition Universelle 1867 : 50€

* Histoire de la nation française tome 1 : 7€

Soit un montant total de 212€

Pour information, l'auto-entrepreneur Monsieur BOULY Olivier se propose de racheter ces ouvrages.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:14:23

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Attribution du nom de "PLANTU" à une Salle de Travail du CDI

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 7 - 1516 - 93

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration vote pour :

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

L'attribution du nom de "PLANTU" à la salle de travail n°1 du CDI est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 8 - 15-16-82

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération :

Conventions avec le Lycée Condorcet de Lens pour l'adhésion à un groupement de service et à un groupement de commande entre EPLE concernant le marché Denrées Alimentaires Fraîches 2016/2018.

Objet de la convention : Permettre aux membres du groupement de réaliser des économies d'échelle grâce à la coordination de leur commande publique. Le marché concerné est celui des produits alimentaires frais.

Durée : 2016/2018

Disposition financière : 50€/an pour les frais de fonctionnement.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : REGULARISATION D' ECRITURES COMPTABLES

Numéro de séance : 1 -3
Numéro d'enregistrement : 9 - 1516-93
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration
Convoqué le : 11/01/2016
Réuni le : 28/01/2016
Sous la présidence de : Patrick Louchard
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la réalisation de l'ordre de recette exceptionnel

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la réalisation de l'ordre de recette exceptionnel suivant :

- 55€ concernant des remboursements de cautions de garage à vélo non réclamées datant de 2011. La prescription quadriennale est dépassée.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:14:31

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 10 - 1516 - 84

Année scolaire : 2015-2016

Par délibération du conseil d'administration
du 28/01/2016
acte n° 84

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

"Tous égo"

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" de Bruay-La-Buissière et l'association Olympio est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise à disposition d'outil d'animation collective "Tous Ego" - Réseaux sociaux.

Durée : 24/03/2016

Disposition financière : 1 225.20€ TTC + prise en charge des repas par le lycée au tarif en vigueur.

Cette convention entre dans le cadre des projets déposés au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA).

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:17:15

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 11 -1516-85
Année scolaire : 2015-2016

Par délibération du conseil d'administration
du 28/01/2016
acte n° 85
Le chef d'établissement procède à la signature
 du contrat
 de la convention
Objet du contrat ou de la convention :

"Pitbull"

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" de Bruay-La-Buissière et l'association Olympio est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise à disposition d'outil d'animation collective "Pitbull" - Le harcèlement entre élèves.

Durée : le 25 et 26/02/2016

Disposition financière : 2 037.60€ TTC + prise en charge des repas par le lycée au tarif en vigueur.

Cette convention entre dans le cadre des projets déposés au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA).

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 12 - 1516 - 78

Année scolaire : 2015-2016

Par délibération du conseil d'administration
du 28/01/2016
acte n° 78
Le chef d'établissement procède à la signature
 du contrat
 de la convention
Objet du contrat ou de la convention :

Un contrat de dératisation entre le Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" de BRUAY LA BUISSIERE et la société VALMI est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.
Objet de la convention : Traitement contre les rats et les souris en restauration et parties communes attenantes.
Durée : 1 an renouvelable par reconduction expresse 2 fois à compter du 01/01/2016. Le contrat ne peut excéder 3 ans.
Disposition financière : 1 436.40€ TTC/an pour 4 interventions par an. Prix ferme sur les 3 ans (2016-2017-2018).

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT
Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 13 -1516-79
Année scolaire : 2015-2016

Par délibération du conseil d'administration
du 28/01/2016
acte n° 79

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

Contrat de maintenance annuelle des extincteurs avec STOPFLAM.

Un contrat de maintenance annuelle des extincteurs entre le Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" de BRUAY LA BUISSIERE et la société STOPFLAM est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet : Maintenance annuelle des extincteurs.

Durée : 1 an renouvelable par reconduction expresse 2 fois. Le contrat ne peut excéder 3 ans.

Disposition financière : : 2.75€ HT par extincteur + 15€ HT de frais de déplacement. Soit un forfait annuel de 801.50€ HT, 961.80€ TTC(pour 286 extincteurs). Prix ferme sur les 3 ans (2016-2017-2018).

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

Lié à une décision du conseil d'administration

Objet : Contrats et conventions à incidence financière

Numéro d'enregistrement : 14 1516-83

Année scolaire : 2015-2016

Par délibération du conseil d'administration
du 28/01/2016

acte n° 83

Le chef d'établissement procède à la signature

du contrat

de la convention

Objet du contrat ou de la convention :

"État second"-La fête-La défonce.

La convention de partenariat entre le Lycée Polyvalent "Sadi CARNOT" de Bruay-la-Buissière et l'association Olympio est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mise à disposition d'outil d'animation collective "État second"-La fête- la défonce.

Durée : du 25 au 28/04/2016

Disposition financière : 3 662.40€ TTC + prise en charge des repas par le lycée au tarif en vigueur.

Cette convention entre dans le cadre des projets déposés au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et les Conduites Addictives (MILDECA).

Vu

Contrats

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54
- le code des marchés publics

Conventions

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-3, L.421-54

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le chef d'établissement

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:19:32

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 15 - 1516-87

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le code des marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

GRETA GRAND-ARTOIS.

la convention constitutive du groupement d'établissements GRETA GRAND ARTOIS modifiée, tenant compte de l'amendement de l'article 15 relatif à la composition du bureau à savoir "de 6 chefs d'établissement minimum et 8 chefs d'établissement maximum" est portée à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Objet de la convention : Mettre en œuvre la politique de formation continue du Ministère de l'éducation Nationale.

La convention précise le mode de fonctionnement du GRETA GRAND ARTOIS

Établissement support : Lycée Gambetta-Carnot à ARRAS

DURÉE : indéterminée

Disposition financière : 0€

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:20:03

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Organisation de la structure pédagogique

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 16 - 1516 - 77

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 22/01/2016,

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'organisation de la structure pédagogique définie

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sur proposition du chef d'établissement, le Conseil d'administration approuve l'organisation de la structure pédagogique pour l'année scolaire 2016/2017 pour le Lycée Général et Technologique et la SEP du Lycée CARNOT définie selon les documents joints.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	11
Contre :	1
Abstentions :	10
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:20:06

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1 -3

Numéro d'enregistrement : 17 1816-30

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016

Numéro de la DBM : 1 et 2

Budget d'origine :

Budget primitif : [X]

Budget annexe : []

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Transfert de crédits du service AP vers le service OPC

Afin d'acquérir pour une valeur de 3 619.99€ TTC un transat berceau pour les STI ; un transfert de crédits de 3620€ du service Activité Pédagogique (AP) vers le service Opération en Capital (OPC) est porté à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:20:40

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 18 - 1516 - 88

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2016

Numéro de la DBM : 1 et 2

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Ventilation de la Dotation Globalisée 2015 complémentaire.

Au titre de la Dotation Globalisée 2015, une attribution complémentaire de 5 000€ a été notifiée à l'établissement qui fera l'objet d'une DBM type 33 "ressources spécifiques"

La proposition de répartition de la Dotation Globalisée complémentaire 2015 est la suivante :

* 2 805€ pour les dépenses de reprographie selon le montant de la facture 2016

* le reste 2 195€ sera affecté aux frais de stage en entreprise.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:21:08

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Barème du Fonds Social Cantine

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 19 1516-91

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration propose de maintenir les aides suivantes

Pièce(s) jointe(s)

[] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Barème du Fonds Social Cantine et de l'Aide à la Restauration du Conseil Régional Nord - Pas de Calais 2016
Pour rappel : Le montant des aides fonds social varie en fonction du quotient familial journalier.

Aide 2015 :

* Quotient inférieur à 13€ : prix du repas à 1€ (aide de 2.35€ au vu du tarif 2015)

* Quotient compris entre 13€ et 16€ : prix du repas à 2€ (aide de 1.35€ au vu du tarif 2015)

Le tarif de restauration "élève" 2016 ayant augmenté de 0.10€ (3.35€ en 2015 ; 3.45€ en 2016) ; il est proposé d'augmenter l'aide selon les modalités suivantes pour 2016 :

* Quotient inférieur à 13€ : prix du repas à 1€ (aide de 2.45€ au vu du tarif actuel)

* Quotient compris entre 13€ et 16€ : prix du repas à 2€ (aide de 1.45€ au vu du tarif actuel).

La proposition est soumise à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:21:19

0620056Z
ACADEMIE DE LILLE
LPO LYCEE DES METIERS CARNOT
1 RUE SADI CARNOT
62701 BRUAY LA BUISSIERE CEDEX
Tel : 0321646500

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit privé

Numéro de séance : 1 - 3

Numéro d'enregistrement : 20 1516-81

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 11/01/2016

Réuni le : 28/01/2016

Sous la présidence de : Patrick Louchard

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit privé

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

Emplois d'avenir professeur

Autres : Dans la limite de la dotation alloué par le Rectorat et le Conseil Régional sont concernés par les renouvellements entre février et août 2016 :

HORTEMEL Véronique à compter du 16/03/2016

MONSEILLIER Roger à compter du 24/05/2016

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE)

- le code du travail, notamment les articles L.5134-19-1 à L.5134-34, D.5134-14 à D.5134-50-8

- la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion

- le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion

Emplois d'avenir professeur

- le code du travail, notamment ses articles L.5134-120 et L.5134-121, L.5134-122 à L.5134-124, L.5134-125 à L.5134-127, R.5134-169 à R.5134-176, D.5134-177 et D.5134-178;

- l'arrêté du 18 janvier 2013 fixant la durée hebdomadaire moyenne de travail de l'étudiant recruté sur un emploi d'avenir professeur et déterminant les critères de sa variation durant tout ou partie du contrat;

Nombre de postes : 2 Quotité de travail : 20 Mission confiée : agent d'entretien polyvalent

Rémunération : smic Origine du financement : Etat Région

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Louchard

Prénom : Patrick

Signé le: 03/02/2016 08:23:41

Ce document est au format électronique. Il est porteur d'une signature électronique apposée au moment de sa signature par le responsable authentifié de l'entité.